

LE HÊTRE DE VALBONNE

Propos d'un sceptique

Il est inutile de présenter la forêt domaniale de Valbonne (Gard).

Elle est suffisamment connue pour avoir soulevé, il y a quelque vingt ans, des discussions forestières passionnées (1).

Comme la forêt de la Sainte-Baume (Var) — mais à 100 m d'altitude seulement —, le massif de Valbonne a le privilège, au milieu de la garrigue méditerranéenne, de renfermer quelques hectares de hêtres.

Les peuplements de hêtres de Valbonne sont tous situés, sur sable vraconien, dans les combles profondes et étroites qui entourent le monastère de la Chartreuse, formant enclave au centre du massif : Combe de Borne et Croix de Sablé (parcelles 8 et 9), Croix de Canet (parcelle 15), Font des Dames (parcelle 16), Saut du Mulet (parcelle 17), Ravin de la Mine (parcelle 18). On trouve également quelques hêtres au Nord de la Forêt, à Font Bachas, mais ceux-ci proviennent de plantations effectuées en 1926-1930.

Tout le monde considère actuellement le hêtre de Valbonne comme naturel.

Les uns y voient une *relique glaciaire*. Les autres simplement une *relique historique* (Moyen-Age). Les preuves données pour confirmer l'une ou l'autre thèse n'ont jamais été précises, et personnellement cette histoire de relique nous a toujours laissé sceptique.

Examinons les faits, en toute objectivité. Les combes sableuses, à hygrométrie élevée, des alentours du monastère, forment des stations très fraîches et très favorables à la végétation forestière. Les hêtres qui s'y trouvent, s'ils ont une silhouette bas branchue de taillis-sous-futaie, n'en ont pas moins une très bonne végétation. Ils sont parfaitement adaptés à cette ambiance et fructifient. Notamment en 1949-1950, la fainée a été abondante et fertile.

La forêt de Valbonne est un véritable carrefour botanique. La flore y est très variée. On y rencontre les plantes caractéristiques de la zone méditerranéenne, des collines et basses montagnes, et même certaines espèces de la flore montagnaise. Il n'est donc pas étonnant de trouver à Valbonne, le *Hêtre*, et a priori, il n'est pas aberrant ni

(1) Se reporter aux travaux de Roger DUCAMP, FLAUGÈRE, JOUBERT. Voir notamment « *L'enseignement de la forêt de Valbonne* », par FLAUGÈRE, KUHNHOLZ-LORDAT, MARCELIN et JOUBERT (1930).

choquant de déclarer qu'il est spontané. Il se rattache à l'évolution progressive et naturelle du massif. M. KUHNHOLZ-LORDAT, dans « l'Enseignement de la forêt de Valbonne » a déterminé les différents stades de cette évolution, et a remarquablement montré leurs dispositions en auréoles autour du monastère : hêtre, chêne rouvre, chêne pubescent, puis chêne vert, et enfin friches ou « hermas ». Le hêtre, au centre du massif, est le maillon logique et terminal de cette évolution, et prend naturellement sa place dans les combes du monastère.

Il y a lieu d'ajouter que les hêtres se trouvent dans la partie du massif de la Chartreuse, qui forme aujourd'hui la 1^{re} série de la forêt domaniale, et qui de tous temps a été mise en réserve intégrale par les moines. En effet, on distingue trois parties dans la forêt : cantons soumis aux droits d'usage ou « ubizes » (Sarraiër, Montalivet, Udeau, Cabarresse), cantons exploités régulièrement en taillis-sous-futaie par les Moines (le Chapelas, Combe de Canet, Sagnier, Croix de Canet, Croix de Sablé), et enfin, cantons situés autour du Monastère et en réserve complète (cette partie constituait un quart en réserve). Les hêtres, protégés dans cette série, et soustraits aux dégradations et abus des exploitations et des droits d'usage, ont donc pu se maintenir et arriver jusqu'à nous, comme un lambeau témoin de la sylvie primitive.

Tous ces arguments tendent à prouver que le hêtre de Valbonne est naturel et spontané, mais ils ne constituent que des présomptions et non des preuves.

En revanche, d'autres faits sont troublants, et tendent à montrer que le hêtre n'existait pas à Valbonne avant 1750.

Il est par exemple curieux de constater qu'aucun nom de lieux ne rappelle le hêtre ou foyard, dans la région de Valbonne. Si cette espèce était naturelle, elle aurait dû constituer une essence remarquable dans un pays de garrigues et de maquis, et frapper suffisamment l'imagination populaire, pour en rappeler le souvenir ou la présence dans les noms de quartiers ou de cantons. Cependant, la plupart des autres essences constituant les peuplements de la forêt, se retrouvent dans la toponymie du massif : Saint-Michel d'*Euzet* pour le chêne vert ou Yeuse, la *rouveyrolle*, la *rouveïrette* pour le chêne pubescent ou rouvre, combe des *Tilleuls*, Combe de *Vernatel* (1670) rappelant l'aune, le *Darboussas* ou Arbousier, combe de *l'Homme mort*, souvenir d'un orme mort. En 1700, on trouve même au-dessous de Combe Arnave, le canton des *Pins perdiguïers*. Les carex, la bruyère, se retrouvent dans les cantons de *Sagné*, du *Brugas* de Cadenet, etc... mais rien n'évoque la présence du hêtre dans l'ancien domaine forestier des moines chartreux.

Si l'on s'adresse à l'histoire, il est également remarquable de constater qu'aucun texte antérieur à 1789 ne mentionne le hêtre parmi les essences constituant la forêt.

Dès leur installation en 1204, les chartreux de Valbonne ont ac-

cordé aux villages des environs divers droits d'usage (lignelage, glandage, pannage et pâturage dans leurs domaines). Les archives municipales et départementales ont conservé de nombreux documents. Un acte de division des terroirs et juridictions de Saint-Laurent de Carnols, entre le Seigneur du Ronze, les habitants et les RR.PP. Chartreux daté du 11 mai 1473 (1) ne signale pas le hêtre. Il en est de même dans une transaction relative aux droits d'usage du 17 mars 1633 (1) avec les mêmes habitants, où ne sont cités que les « Yeuses, chaînes et pins ».

« Item, ne sera permis et loysible auxd. habitants, couper ny « dépopuler, en façon quelconque lesd. chaynes, pins et Euzes, com- « plantés auxd. partènements » (2).

L'acte important du 18 mars 1700 (3) sur les droits d'usage des communautés de Saint-Michel d'Euzet et de Saint-Laurent de Carnols, apporte les précisions suivantes :

« Il ne sera en aucune manière permis ny loysible aux habitants de couper esbrancher, dépopuler ni enrusquer, que ce soit des chênes et Euzes, et pins contenus dans lesd. ubizes, qu'ils seront tenus de laisser en l'état et pourront tant seulement prendre pour leur chauffage de l'autre bois et broussailles sans en pouvoir vendre ny débiter à peine de l'amende de cinq livres pour la première fois, de dix pour la seconde et de trente livres pour la troisième... ».

Sur l'ordre de Louis de Froidour, les arpenteurs Louis Jean Talon, Jacques Tardieu, et Jean Tisserond, effectuèrent du 28 janvier au 18 février 1670, la vérification générale de la forêt de Valbonne (4). Ils donnent la description suivante des peuplements :

« Ayant trouvé la forêt complantée d'essence de chaisne blanc, vulgairement appelée le roube, le tout à haute fustaye, les arbres y étant depuis cent ans et davantage, en des endroits fort beaux et bien venus, et en d'autres pourris et gastés de vieillesse, ne pouvant servir que pour le feu n'y ayant autre meslange que de vassalhe de chaisne blanc, chaisne verd, quelques pins et broussaille ».

Les massifs étaient à cette époque fort bien tenus et gérés par les moines, et les peuplements étaient dans un excellent état de conservation, tel qu'il résulte du même procès-verbal de visite :

« L'intention des moines, n'est autre à l'égard des-dits bois que de les conserver pour l'ornement de leur maison. Ils ne s'en servent en autre usage que seulement à leurs bastisses et à prendre le nécessaire pour le chauffage de leur maison, et de celles de leurs rantiens et à faire de la chaux pour parvenir à la batisse qu'ils font faire présentement à leur monastère, à quoi faire ils n'emploient que la vaisalhe desdits bois, ne coupant pas seulement le branchage des vieux chaisnes lequel ils conservent et font soigneusement conser-

(1) Archives communales de Saint-Laurent de Carnols.

(2) Transaction du 29 mai 1596. Archives de Saint-Laurent de Carnols.

(3) Archives communales de Saint-Michel d'Euzet.

(4) Archives départementales de la Haute-Garonne, D. 23.

ver afin d'en avoir le glandage pour le nourrissage des cochons que leurs rentiers nourrissent, ce qui leur fournit en partie la subsistance de leur maison ».

Quant au hêtre, il n'apparaît nulle part. Les travaux de L. BRUGUIER-ROURE (1), historien de la chartreuse de Valbonne, n'en font également jamais mention avant le XVIII^e siècle.

On rencontre le hêtre pour la première fois dans la déclaration faite le 6 mars 1790 (2) par Dom Ignace Tricot, des biens appartenant à la chartreuse de Valbonne en vertu du décret du 13 novembre 1789.

Les bois de Valbonne «... forment une forêt considérable, plantée en général en chènes verts, chènes blancs, etres, pins et autres bois amers... »

Malgré les dévastations subies par la forêt sous la Révolution, malgré les nombreuses coupes effectuées jusque sous la Restauration, le hêtre apparaît dès lors dans presque tous les actes se rapportant à la forêt de Valbonne.

« La grande forêt de Valbonne, haute futaie d'une grande contenance. Son essence est de chènes blancs, verts, hêtres, pins et autres bois amers. » (1^o germinal an IV) (3).

« Le devoi appelé le triage de Péga y ayant pins, chènes verts et blancs, fayards, ormeaux, et autres bois amers... » (An IV) (4).

A partir de 1820, date de la prise en charge par le Service forestier du massif de Valbonne, le hêtre fait désormais partie des essences composant la forêt avec le chène rouvre, le chène pubescent, l'Yeusé et le Pin sylvestre, et a sa place, dans tous les rapports descriptifs qui sont fournis.

Par ailleurs, nous savons que les moines ont effectué un certain nombre de plantations, notamment de chènes, ainsi que des repiquages de glands entre 1750 et 1789. Un canton appelé « la plantado » rappelle une plantation de chènes rouvres réalisée vers 1785.

Il n'est pas impossible que les moines aient planté quelques hêtres, dans les endroits les plus frais, afin d'améliorer les peuplements. Les relations avec le monastère de la Grande Chartreuse, au pays du hêtre et du sapin, ont pu faciliter une telle introduction.

En 1949, la création d'une ligne électrique a nécessité l'abattage d'un certain nombre de hêtres. L'examen des tiges permet d'assurer que tous les gros hêtres de Valbonne ont le même âge. Actuellement, ils ont environ 125 ans, et remontent à peu près à 1830. Ces peuplements âgés occupent des fonds de combes. Au-dessus et en auréole on distingue des tiges nettement plus jeunes issues de ces vieux peuplements homogènes et équiennes.

(1) L. BRUGUIER-ROURE. La Chartreuse de Valbonne (Chronique), Tours 1869. — La Chartreuse de Valbonne, 1887.

(2) Archives du Gard. H. 462.

(3) Archives du Gard. I.L. 739.

(4) Archives du Gard. I.L. 740.

Or, il se trouve qu'en 1830, deux faits importants sont intervenus. D'une part, la forêt de Valbonne a fait l'objet d'un plan de reboisement (malheureusement non retrouvé) pour la remise en valeur des vides et clairières de la forêt. Il n'est pas douteux que ces reboisements ont fait une très large place aux résineux, notamment dans les anciennes enclaves situées dans la parcelle n° 10 qui est encore boisée en pins sylvestres. Toutefois, à cette époque, les plantations feuillues étaient encore très utilisées, et à la suite des expériences heureuses tentées par les moines, il est logique de penser que des plantations de hêtres ont été réalisées dans les combes entourant le monastère.

D'autre part, et également vers 1828-1830, un échange a été réalisé entre le propriétaire de l'enclave du monastère et l'Etat propriétaire des bois. A cette époque, l'Etat possédait dans l'enclave actuelle, à l'Est du monastère plusieurs petits cantons de bois isolés au milieu des cultures. En échange de ces boqueteaux, le propriétaire donna à l'Etat les extrémités de ces combes jadis cultivées entourant le monastère et où dans certaines d'entre elles, se trouvent aujourd'hui des hêtres.

Il semblerait donc, qu'à la suite d'une ordonnance de 1825, prescrivant l'aménagement de la forêt, et de cette remise en ordre des limites par voie d'échanges amiables, un plan général de reboisement pour boucher les trouées serait intervenu, et dans lequel des plantations de hêtres auraient pu être prévues, comme un siècle plus tard en 1930, des plantations de hêtres ont été réalisées avec succès à Font Bachas, au nord du massif de Valbonne.

A la lumière de toutes ces observations et de tous ces faits, comment conclure sur l'origine du hêtre de Valbonne? Est-il une relique naturelle de temps plus ou moins lointains? Est-il seulement une essence introduite artificiellement, il y a seulement 200 ans?

Le problème est difficile à résoudre, car nous ne possédons pas la preuve formelle que les hêtres de Valbonne ont été plantés. Toutefois, nous estimons qu'il y a autant de raisons pour les considérer comme des essences artificiellement introduites, que comme des reliques naturelles.

Il faut espérer qu'un jour de nouveaux documents permettront de résoudre définitivement ce problème.

Michel COINTAT.

Salon International de la Machine agricole

A Paris, au Parc des Exposition de la porte de Versailles
du 1^{er} au 6 mars 1955